

## Formalités douanières, transport de marchandises Pays-Bas

Les documents suivants sont exigés :

### ***Pour le transporteur***

- licence communautaire, autorisation CEMT, ou autorisation bilatérale ou de transit;
- autorisation pour le transport pour compte propre.

### ***Pour le chauffeur***

- passeport valable ou carte d'identité (pour ressortissants des Etats membres de l'UE);
- visa (valable pour un maximum de 90 jours) pour les ressortissants d'Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kazakhstan, Macédoine, Maroc, Moldova, Russie, Serbie et Monténégro, Tunisie, Turquie, Ukraine;
- permis de conduire;
- feuilles d'enregistrement AETR (disques du tachygraphe);
- attestation de conducteur pour les conducteurs de pays tiers conduisant des véhicules immatriculés dans l'UE;
- certificat de formation ADR.

### ***Pour le véhicule***

- permis international de circulation;
- carte verte internationale d'assurance, assurance RC;
- justificatif du contrôle technique;
- sigle indiquant le pays d'origine du véhicule;
- certificat d'agrément ADR.

### ***Pour le transport***

- lettre de voiture internationale CMR (pas pour le transport pour compte propre);
- document T (système communautaire de transit) ou carnet TIR;
- document de transport ADR, déclaration de l'expéditeur, consignes de sécurité ADR..

**Sources:** TLN, juin 2003  
EVO, juin 2003